

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2010

Le Budget Primitif 2010, qui a été voté le 4 février dernier, sera conforme dans ses grands équilibres aux tendances présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 10 décembre 2009, qui sont les suivantes :

1 - **Pas d'augmentation des taux d'imposition**, et donc une évolution minimale des recettes d'exploitation de 30 000 à 50 000 € (+0,3 à 0,5 %). En effet, l'impact de l'augmentation naturelle des bases des taxes locales (constructions nouvelles, extensions...) est largement estompé par le désengagement constant de certains partenaires (Etat, CAFAL...). Pour être pertinente, cette comparaison ne prend pas en compte les effets comptables de la reprise, en année pleine, des structures «Petite Enfance», qui «gonflent» les recettes de 2010 par rapport à 2009.

2 - **Les dépenses de fonctionnement seront dans la continuité des exercices précédents** (là aussi en «gommant» l'impact de l'intégration en année pleine des structures «Petite Enfance»). Il y aura cependant **nécessité d'abonder le Budget Social** (+ 20 000 € de subvention au C.C.A.S. dès ce Budget Primitif, sans doute plus au final). Il conviendra également d'assurer l'équilibre du budget du Centre Culturel de Champvillard (+ 45 000 €).

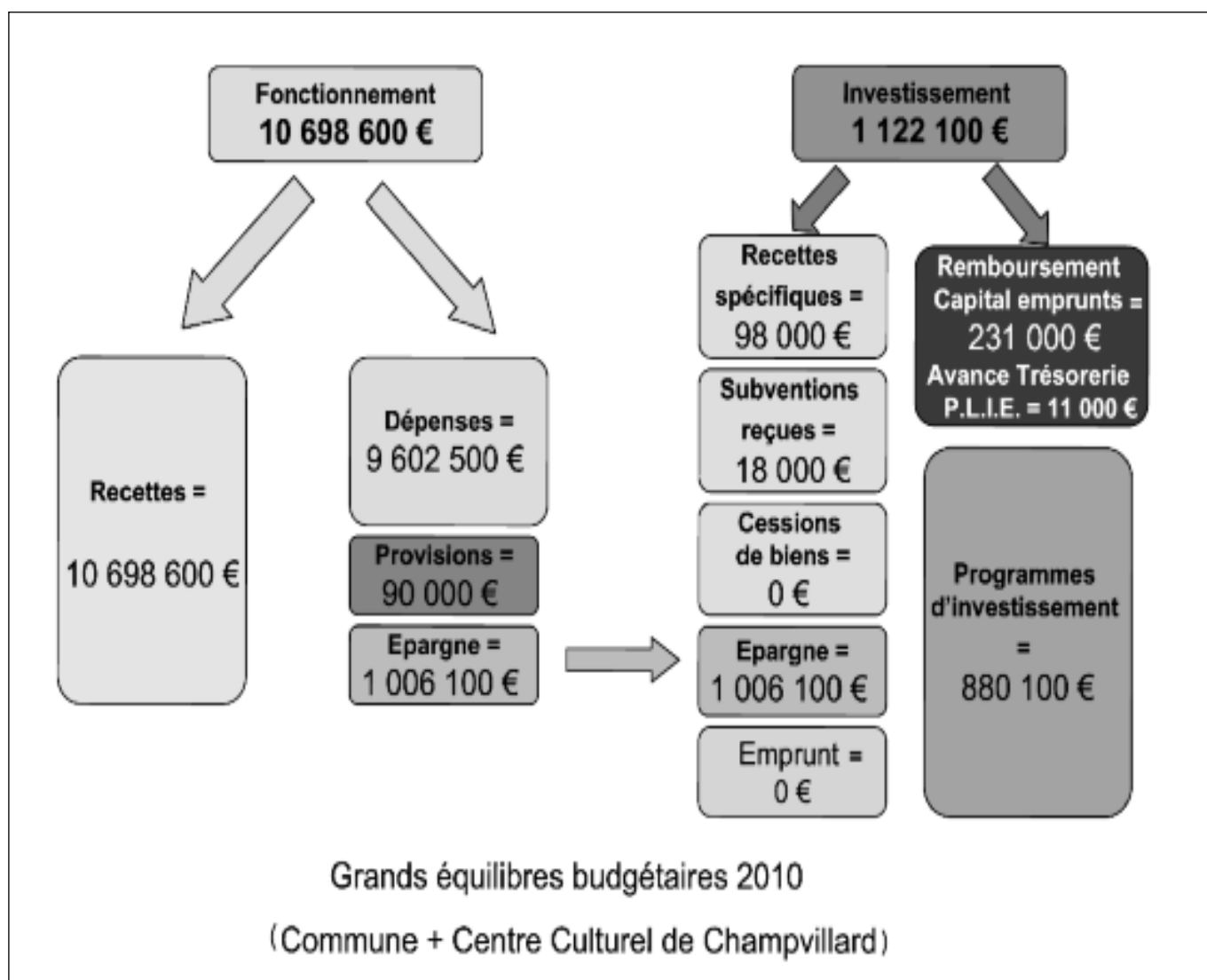
Le «**Panier moyen du Maire**» continue à se situer toujours à 1,3 % au-dessus de l'inflation (source Association des Maires de France). Irigny ne devrait malheureusement pas échapper à cette logique.

Note : le «Panier moyen du Maire» est un indicateur qui, pour les communes, correspond à ce qu'est «le panier de la ménagère» pour les particuliers. Il intègre donc l'ensemble des dépenses obligatoires des Mairies (frais de personnel, fournitures scolaires, repas dans les cantines, travaux dans les bâtiments communaux, entretien des espaces verts...). Un différentiel de 1,3 % signifie donc que, pour maintenir tout simplement les services à la population, les Maires devraient, en France, augmenter en moyenne en 2010 leurs dépenses de 1,3 % de plus que l'inflation, ce qui est inquiétant compte tenu de l'évolution prévisible des recettes.

3 - **L'épargne de gestion**, qui permet en premier lieu d'assurer le remboursement des annuités du capital de la dette (230 000 € en 2010), **diminue mécaniquement d'environ 150 000 à 200 000 € par an** (1 500 000 € en 2003, 800 000 à 900 000 € estimés pour 2010). L'excédent restant permet d'autofinancer autant que possible les programmes d'investissement. Si cette tendance se confirme, cette marge sera, dans quelques années, très insuffisante.

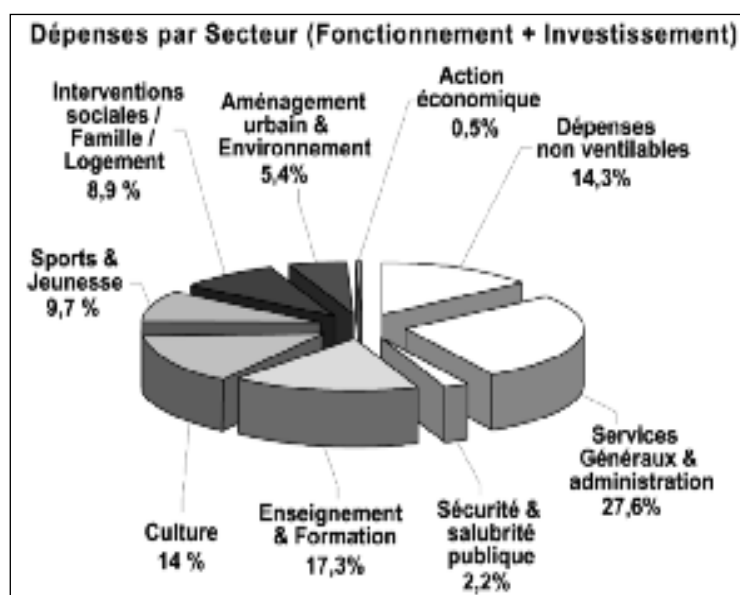
Sans emprunt nouveau, l'investissement 2010 sera donc compressé au plus urgent, soit 850 000 € environ.

En synthèse, cet exercice 2010 sera donc plus placé sous le signe du fonctionnement que de l'investissement.



Principaux programmes d'investissement

Administration générale	Aménagement du Cimetière de Presles / Liaison piétonne "église-Place de l'Europe" / Tranche annuelle d'achat des anciens locaux de la MDR / Fin des travaux du Centre Technique Communal à Yvours / Acquisition d'une partie de la "Maison du Péage" / Renouvellement de divers matériels techniques et informatiques, ainsi que de véhicules / Rénovation d'un logement de fonction
Sécurité	Remplacement d'un véhicule de la Police Municipale (206)
Affaires Scolaires	Petit mobilier / Matériel pédagogique et informatique / Gros entretien des bâtiments scolaires
Affaires Culturelles	Reconstruction de la Salle Claudius Lacroix / Achat de mobilier et de matériel informatique pour la Bibliothèque
	Au Centre Culturel de Champvillard, achat de matériel scénique et technique, réfection du sol de la salle n°1
Sports	Acquisition de divers matériels de gymnastique, arts martiaux, et tennis
Affaires Sociales	Achat de divers matériels pour les structures "Petite Enfance" - Aménagement d'un point "ressources associations" dans l'ancienne MDR - Travaux dans le local attribué aux "Irignois d'Yvours"
Environnement - Cadre de Vie	Aménagement de l'aire de jeux au parc des Sélettes / Acquisition de terrains, rue de Boutan, pour trottoir et parking / Installation d'équipements "fitness" au parc de Champvillard / Achat de matériel technique pour le service "Espaces Verts"



Ce diagramme fait apparaître que l'ensemble des secteurs Scolaire / Culture / Sports, qui représente le «noyau de base» des compétences communales, pèse pour 41 % des charges financières (environ 50 % si l'on intègre les dépenses non ventilables).

L'Action Sociale et le Logement représentent 8,9 % du budget com-

munal, mais chacun sait que c'est surtout le Conseil Général, et aussi un peu la Communauté Urbaine, qui sont prioritairement en charge de ces questions. De même, depuis 2003 (date du passage en Taxe Professionnelle Unique), la compétence «Affaires Economiques» a été reprise par le Grand Lyon.

Concernant l'action en faveur des familles, elle est très «éclatée» entre différents acteurs, la commune restant en charge (avec l'aide de la CAF) de la politique «Enfance-Jeunesse» et des équipements qui lui sont liés.

La compétence «Aménagement Urbain et environnement» est partagée avec la Communauté Urbaine, qui en assume la plus grande partie (Urbanisme, Voirie, assainissement, adductions d'eau, etc...), la commune restant en charge de l'embellissement du cadre de vie, des espaces verts et de quelques voiries communales. Enfin, la compétence en matière de Sécurité Publique est surtout du ressort de l'État (Gendarmerie, Police Nationale...), Irigny assumant le fonctionnement de sa Police Municipale.

**Le 1^{er} adjoint délégué aux Finances,
Daniel NOURRICE**